

COMMISSION

Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 69/208/CEE concernant la commercialisation des semences de plantes oléagineuses et à fibre

(Présentée par la Commission au Conseil le 12 mai 1982.)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 43,

vu la proposition de la Commission,

vu l'avis de l'Assemblée,

considérant qu'il convient, pour les motifs exposés ci-après, de modifier la directive 69/208/CEE du Conseil ⁽¹⁾, modifiée en dernier lieu par la directive 81/126/CEE ⁽²⁾;

considérant que l'expérience acquise au sujet de l'approvisionnement en semences de lin textile montre qu'il est nécessaire d'admettre la catégorie des «semences certifiées de la troisième reproduction» à ce stade, sans limitation dans le temps;

considérant que, au sujet du lin oléagineux, les conditions de production développées récemment dans certains États membres justifient l'admission pour une année supplémentaire de la catégorie des «semences certifiées de la troisième reproduction»; que ce délai devrait être suffisant pour que ces conditions soient adaptées à l'approvisionnement adéquat de lin oléagineux assuré par des semences des catégories

«semences certifiées de la première reproduction» et «semences certifiées de la deuxième reproduction»,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DIRECTIVE:

Article premier

La directive 69/208/CEE est modifiée comme suit:

1. À l'article 2 paragraphe 2 sous c), le mot «lin» est remplacé par les mots «lin oléagineux».
2. À l'article 2 paragraphe 2 sous c), la date du 30 juin 1982 est remplacée par celle du 30 juin 1983.

Article 2

Les États membres mettent en vigueur les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à la présente directive au plus tard le 1^{er} juillet 1982. Ils en informent immédiatement la Commission.

Article 3

Les États membres sont destinataires de la présente directive.

⁽¹⁾ JO n° L 169 du 10. 7. 1969, p. 3.

⁽²⁾ JO n° L 67 du 12. 3. 1981, p. 36.